



Qualité environnement en Morbihan  
ASSAINISSEMENT EN DOMAINE PRIVÉ

# DEMANDE DE CONTRÔLE D'UN PROJET D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

GOLFE DU  
**MORBIHAN**  
VANNES AGGLOMÉRATION



Cadre réservé au service

Dossier n : \_\_\_\_\_

Arrivé le \_\_\_\_\_

## Informations du propriétaire

### 1. Identité du propriétaire :

Vous êtes une personne physique :  Madame  Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Vous êtes une personne morale :

Dénomination : \_\_\_\_\_ Raison sociale : \_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_ Type de société (SA, SCI,...) : \_\_\_\_\_

Représenté par : Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

### 2. Coordonnées du propriétaire :

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal / Commune : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_ N° portable : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

### 3. Projet situé à :

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal / Commune : \_\_\_\_\_

Références cadastrales (Section et numéros de parcelles) : \_\_\_\_\_

## Renseignements sur la propriété

### 1. Description de l'immeuble :

Résidence principale

Résidence secondaire

Location :  annuelle  saisonnière

Autre (préciser) : \_\_\_\_\_

Nombre d'usagers : \_\_\_\_\_ Nombre de pièces principales : \_\_\_\_\_

### 2. Destination des eaux pluviales :

Réseaux de surface (fossé, caniveau, noue...)

Infiltration sur la parcelle (puisard...)

Autre : \_\_\_\_\_

### 3. Description du terrain :

Surface de la parcelle : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

Existe-t-il un puits à moins de 35 mètres :

Oui  Non

Si oui, à quel usage :

Alimentation humaine

Autre à préciser : \_\_\_\_\_

Le puits est-il déclaré en mairie :

Oui  Non

## Description de l'installation préconisée

### 1. Filière traditionnelle :

#### Prétraitement

- Bac dégraisseur : \_\_\_\_\_ litres  
 Fosse toutes eaux : \_\_\_\_\_ litres

#### Traitement

- Tranchées d'épandage : \_\_\_\_\_ x \_\_\_\_\_ mètres  
 Lit d'épandage : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>  
 Filtre à sable vertical drainé : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>  
 Filtre à sable vertical non drainé : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>  
 Tertre d'infiltration : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

### 2. Filière industrielle agréée :

- Filtre compact  Filtre planté ou phyto-épuration  Micro station

Dénomination : \_\_\_\_\_

Numéro d'agrément : \_\_\_\_\_

### 3. Rejet des eaux traitées (si filière concernée) :

- Réseau de surface  Infiltration sur la parcelle

### 4. Cas particuliers :

- Toilettes sèches (emplacement de la zone de compostage à préciser sur un plan de situation)

## Pièces à joindre à la demande

- ✓ Plan d'aménagement intérieur de l'immeuble (descriptif des pièces),
- ✓ Etude de sol et de préconisation d'une nouvelle filière d'assainissement non collectif. Celle-ci doit contenir les caractéristiques du sol à au moins 40 cm sous le fond de fouille du dispositif préconisé et respecter le cahier des charges de la Charte Qualité du Morbihan,
- ✓ Compléter, signer et retourner le formulaire « attestation d'information des règles de mise en œuvre et d'entretien d'un assainissement non collectif » au SPANC,
- ✓ Autorisation de rejet des effluents traités dans le milieu hydraulique superficiel signée par le gestionnaire du réseau (dans le cas où l'installation génère un rejet au fossé ou au réseau d'eaux pluviales, public ou privé...). Le formulaire « modèle d'autorisation de rejet des eaux usées traitées » peut être utilisé pour réaliser cette demande.

## Engagement du propriétaire

Le propriétaire s'engage à :

- ✓ Réaliser l'installation d'assainissement non collectif, uniquement après réception de l'autorisation du SPANC, conformément au projet tel qu'il aura été accepté et selon la réglementation en vigueur,
- ✓ A prendre connaissance du règlement du SPANC et des redevances qui en résultent,
- ✓ Autoriser l'accès aux agents de la collectivité sur ma propriété privée afin d'exercer les missions de contrôles du SPANC,
- ✓ Autoriser le SPANC à utiliser et stocker les documents et informations fournis pour le fonctionnement du service,
- ✓ Prévenir le SPANC au minimum 5 jours ouvrés avant la fin des travaux afin de procéder au contrôle de réalisation tranchées ouvertes.

### REMARQUE IMPORTANTE :

**En aucun cas, l'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif ne doit être entreprise avant l'approbation du dossier par le service public.**

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature du demandeur

\_\_\_\_\_

Dossier complet à transmettre à :

Par voie postale :

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération  
Service de proximité Ouest  
PIBS II  
30 rue Alfred Kastler – CS 70206  
56006 VANNES Cedex

Par courriel :

anc.periurbain@gmvaggio.bzh